

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 21 mai 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES INTÉGRÉS ET DES CENTRES INTÉGRÉS UNIVERSITAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

À LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES, AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL, À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE JAMES

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CONVENTIONNÉS DE RÉADAPTATION

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite aux communications du 29 avril et du 1^{er} mai derniers relatives aux directives pour les zones tampons et aux trajectoires suivantes :

- Trajectoire pour l'admission et le séjour en milieu de réadaptation désigné et non désigné (déficience physique, santé physique et réadaptation modérée);
- Trajectoire pour l'admission ou le retour en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) après un séjour en centre hospitalier ou en milieu de réadaptation / admission en CHSLD en provenance de la communauté.

Afin d'établir une meilleure fluidité des admissions et des transferts dans ces milieux, le passage par les zones tampons ne sera plus requis sous certaines conditions et en respect des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI). Ainsi, l'admission ou le retour en CHSLD ou en milieu de réadaptation pourra s'effectuer en respectant les indications suivantes :

- Pour les personnes rétablies de la COVID-19 : procéder à l'accueil en zone froide en CHSLD ou en milieu de réadaptation non désigné. Ainsi, aucun isolement n'est requis. Cependant, la surveillance des symptômes doit demeurer.

... 2

- Pour les autres personnes : procéder à un test de dépistage de la COVID-19 avant l'admission. Le résultat du test déterminera l'orientation :
 - o les personnes asymptomatiques avec un résultat négatif sont orientées vers une zone tiède en CHSLD ou du milieu de réadaptation non désigné, avec un isolement de 14 jours à la chambre;
 - o les personnes avec un résultat positif sont orientées vers une zone chaude en CHSLD ou en milieu de réadaptation désigné.

Toutefois, lorsque les conditions (aménagement, profil clinique) ne permettent pas un isolement à la chambre, les personnes doivent être orientées vers une zone tampon.

Veillez vous référer aux trajectoires afférentes qui seront mises à jour d'ici 48 heures pour plus de détails. Elles vous seront transmises en plus d'être disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/trajectoires-de-soins-et-services/>.

Prenez note que la trajectoire suivante demeure sans modification : *Intégration / réintégration en RI-RTF, RPA, RAC ou autre milieu de vie après un séjour en centre hospitalier ou un milieu de réadaptation / Intégration en RI-RTF, RPA, RAC et autre milieu de vie en provenance de la communauté.*

Vous trouverez ci-joint la mise à jour des directives sur les zones tampons.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 1

c. c. PDGA des CISSS et des CIUSSS

N/Réf. : 20-MS-03823-43